



Appartement loi pinel

Par **Mathilde78**, le **25/03/2023** à **12:13**

Bonjour,

J'ai une question concernant la location d'un appartement en loi pinel.

J'ai décidé de me déclarer seule sur le bail car avec mon copain nous dépassons le seuil si l'on se déclare tous les deux.

L'agence vient de me demander le dossier de mon copain pour la raison suivante : en cas de contrôle des impôts c'est trop de lourd conséquences...

A-t-elle vraiment besoin de son dossier ? sachant que nous ne sommes pas mariés ni pacsés.. du jour au lendemain il peut s'en aller..

Je vous remercie pour votre aide

Par **Visiteur**, le **26/03/2023** à **08:42**

Bonjour,

Vous vivez en couple actuellement et c'est ce qui compte au moment présent.

Vous semblez connaître la réponse, si vous écrivez:

[quote]

J'ai décidé de me déclarer seule sur le bail car avec mon copain nous dépassons le seuil si l'on se déclare tous les deux.

[/quote]

Par **Lag0**, le **26/03/2023** à **10:52**

Bonjour,

Les revenus de votre copain ne peuvent pas être pris en compte s'il n'est pas signataire du bail. Il n'y a que dans le cas d'un couple marié que les revenus des 2 sont pris en compte même si un seul a signé le bail.